Les pratiques de l'herboristerie en Haute-Provence



Vente à l'étalage de produits herboristiques, « Rendez-vous aux jardins », Mane, jardins du musée de Salagon 2-3 juin 2018. © Inès Gayral, 2018



Tisanes et produits cosmétiques d'une agricultrice herboriste, La Palud-sur-Verdon. © Inès Gayral, 2018.



Herboristerie de la pharmacie « La Saunerie », Manosque. © Nicolas Le Plenier / mouvin.com

Description sommaire

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'herboristerie est issue d'une histoire ancienne, qui a vu ses pratiques changer depuis les colporteurs et marchands droguistes du XVIIIe siècle.

Plusieurs acteurs se partagent aujourd'hui le domaine des plantes médicinales dans le département. Ils agissent à différentes échelles et aux diverses étapes de l'élaboration du produit, de la plante à la vente. Paysans-herboristes, pharmaciens, magasins bio et grandes entreprises y coexistent, participant à la valorisation culturelle et économique du secteur des plantes médicinales. Si certains praticiens sont reconnus au plan juridique pour leur activité pharmaceutique, le certificat d'herboriste n'existe plus depuis 1941.

Toutefois, dans les Alpes-de-Haute-Provence, un important travail ethnobotanique est mené depuis de nombreuses années sur les savoirs et les usages des plantes. C'est en grande partie sur la base de ces travaux que l'ensemble des praticiens de l'herboristerie alimentent leur savoir et leurs pratiques.

Des institutions locales, telles que le musée des Alpes de Haute-Provence de Salagon et l'Artemisia Muséum, participent à la patrimonialisation des savoirs et pratiques de l'herboristerie.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

Les pratiques de l'herboristerie dans les Alpes de Haute-Provence

I.2. Domaine(s) de classification

Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers

I.3. Communauté(s), groupe(s) associé(s) à la pratique

Les plantes médicinales sont soumises à de multiples textes réglementaires. Le terme d'herboristerie renvoie à des activités professionnelles nombreuses et variées. Plusieurs acteurs et professionnels se rattachent aux savoir-faire et à la transmission de l'herboristerie. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, leur réseau englobe des professionnels d'horizons divers, dans une complémentarité de pratiques et de savoirs.

Producteurs, cueilleurs et vendeurs directs de plantes médicinales, les « paysansherboristes » constituent le premier groupe de ces professionnels. Selon la déléguée du Massif Alpes du syndicat SIMPLES, paysanne-herboriste à Castellane, les Alpes de Haute-Provence comptent six productrices de plantes médicinales, dont quatre adhérant au syndicat SIMPLES. Peu d'installations sont récentes sur ce territoire. Cette paysanne-herboriste soulève le problème du foncier, frein fréquent à l'installation : « La plupart ont du mal à acquérir du foncier, sauf s'ils ont une famille qui a des terres ». Au sein du regroupement Massif Alpes (Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Var, Drôme), le nombre de paysans-herboristes est toutefois en nette augmentation. Le syndicat SIMPLES envisage même de scinder en deux ce découpage territorial. Au début de l'année 2018, lors de la réunion du syndicat, ce regroupement réunissait 28 paysans-herboristes, dont de nombreux dans la Drôme.

La majeure partie des plantes médicinales, en vente hors officine, est commercialisée sous forme de compléments alimentaires dans les magasins bio, les grandes et moyennes surfaces et les herboristeries. Les maisons de pays proposent des produits de producteurs locaux pratiquant l'agroécologie et offrent une plus grande visibilité aux paysans-herboristes. De nombreux « magasins bio » (Halle paysanne à Forcalquier, association AgriBioo4, ...) promeuvent aussi ce genre de produits. Aujourd'hui, en dehors des pharmacies, la loi autorise la vente de 148 plantes ou parties de plantes « libérées » du monopole pharmaceutique. Toutefois, « les normes et les conditions de mise sur le marché qui se mettent en place risquent d'éliminer ces petites structures artisanales si elles n'arrivent pas à s'organiser pour obtenir des dispositifs législatifs qui soient véritablement adaptés à leur échelle professionnelle » [Thévenin, op.cit., p. 83]. Ces produits à base de plantes médicinales mis sur le marché proviennent souvent de producteurs en gros, négociants, importateurs et laboratoires pharmaceutiques, spécialisés en compléments alimentaires.

Les prescripteurs sont des médecins phytothérapeutes ou naturopathes. Souvent difficiles à différencier, ils ne bénéficient pas d'une formation spécifique officielle en France. Cependant, leur formation et leur spécialisation respectives leur confèrent une approche très différente de l'usage des plantes médicinales : « D'un côté, le médecin va chercher à diagnostiquer et guérir une pathologie, tandis que le naturopathe cherche à stimuler les fonctions naturelles d'autorégulation et de soutien de l'organisme. En réalité, la frontière n'est toujours pas aussi bien définie » [Thévenin, Plaidoyer pour l'herboristerie, 2013, p. 82].

Des fournisseurs spécialisés sont reconnus par l'État. Malgré leur formation en herboristerie souvent assez limitée, les pharmaciens d'officine ont le droit de vendre plusieurs centaines d'espèces et des milliers de références. En herboristerie, au plan légal, ils sont les seuls à pouvoir prodiguer des conseils thérapeutiques.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, comme ailleurs, les pharmacies jouent en effet un rôle dans le secteur de l'herboristerie. Si les paysans-herboristes ne conditionnent pas leurs tisanes en sachets individuels et ne promeuvent pas les plantes en gélules, la clientèle est de plus en plus à la recherche de produits faciles et rapides d'utilisation : « Ce n'est plus uniquement la plante sèche pure et dure. Les gens sont de plus en plus pressés. Ils ne veulent pas prendre le temps de faire une tisane. Ils vont se tourner volontiers vers l'aromathérapie où c'est beaucoup plus rapide » [témoignage d'une pharmacienne de Saint-Étienne-les-Orgues]. Certains clients se dirigent ainsi par commodité vers les produits proposés en pharmacie. Les pharmacies ont délaissé le champ de la botanique et de l'herboristerie d'officine, mais vendent en revanche, une grande diversité de gélules, d'ampoules et d'huiles essentielles à base de plantes en vente (pharmacies de Forcalquier, Manosque et Saint-Étienne-les-Orgues). Face à l'engouement croissant pour les produits thérapeutiques « naturels », la phytothérapie, l'aromathérapie et les fleurs de Bach sont des produits devenus courants en pharmacie. Certains pharmaciens approfondissent leurs connaissances sur les différentes médecines alternatives en lisant des ouvrages ou en suivant des formations similaires à celles des paysans-herboristes.

Enfin, un large tissu d'entreprises de plus grande taille s'est développé dans les Alpes-de-Haute-Provence, formant un secteur économique autour des saveurs et des senteurs. Créée en 1976 par Olivier Baussan, l'entreprise « L'Occitane en Provence », qui fabrique des produits cosmétiques fondés sur les principes de l'aromathérapie et de la phytothérapie, en est un bon exemple. Elle utilisait à l'origine essentiellement des essences locales. En 1977, « Le Relais Occitane », premier magasin de la marque, a ouvert à Manosque, et en 1981, la première usine « L'Occitane » est créée à Volx. Onze ans plus tard, une boutique parisienne est inaugurée, puis d'autres boutiques ont vu le jour à New York, Hong Kong ou Tokyo. Pour insister sur l'origine de la marque, le nom originel « L'Occitane » est assorti de la localisation « en Provence ». Le réseau s'est développé à l'international : le chiffre d'affaires de l'entreprise s'élevait en 2007 à 416 millions d'euros, avec 2000 boutiques, 6000 salariés et 86 % de la production exportée.

Ainsi, plusieurs acteurs cohabitent et échangent dans cette mosaïque qui touche à la pratique de l'herboristerie de nos jours. Chacun participe, à travers la transmission professionnelle et la mise en valeur touristique, à une forme de patrimonialisation de ce savoir et de ces pratiques.

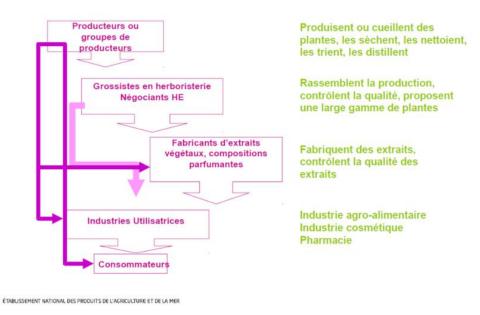


Fig. 1. Schéma des différents acteurs participant à la production, à la transformation et à la vente de produits herboristiques en France [source : FranceAgriMer].

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique

Dans les communes de Castellane, Forcalquier, La Palud-sur-Verdon, Mane, Manosque et Saint-Étienne-les-Orgues, dans les Alpes-de-Haute-Provence, se concentrent les acteurs et institutions en lien étroit avec l'herboristerie. L'un des plus vastes de France (6925 km²), ce département est entouré par les Alpes-Maritimes, la Drôme, les Hautes-Alpes, le Var et le Vaucluse.

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

Selon l'archéologie, les plantes médicinales sont utilisées pour se soigner de très longue date et sur tous les continents, l'usage des plantes est un recours thérapeutique universel. L'herboristerie est aujourd'hui une pratique vivante dans de nombreux pays du monde. Dans certains d'entre eux, elle bénéficie d'une grande reconnaissance, comme en Chine, où la pharmacopée est reconnue Trésor national.

La situation est différente en France : contrairement à l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Royaume-Uni ou la Suisse, la France est un des rares pays de l'Union européenne à ne pas reconnaître la profession d'herboriste. Dans l'hexagone et en outre-mer, l'herboristerie n'y est pas pour autant inexistante : « La France est un pays multiple, où chaque territoire et chaque communauté possèdent une pharmacopée originale » [Thévenin, op. cit., p. 119]. Dans l'hexagone, le département des Alpes-de-Haute-Provence est assez emblématique des régions de pratique contemporaine de l'herboristerie.

I.5. Description détaillée

Selon la définition la plus répandue de l'herboristerie, l'activité consiste à « préparer et éventuellement vendre des préparations galéniques simples, essentiellement des tisanes, confectionnées à partir de plantes médicinales achetées ou autoproduites » [Brousse, 2017, p. 18). Cependant, les acteurs enquêtés, impliqués dans cette activité, fournissent plusieurs points de vue, qui ne correspondent pas forcément à cette définition. En effet, l'herboristerie peut comprendre autant de pratiques que la cueillette, la culture de plantes médicinales, la préparation sous forme de plantes sèches, la préparation de mélange, le conseil et la vente. Elle se focalise parfois sur quelques-unes de ces actions, telle la vente de plantes sèches. Cette définition variable de l'herboristerie illustre la polysémie associée de nos jours à la pratique, ou plutôt aux pratiques.

Les paysans-herboristes produisent, préparent et vendent leurs produits, pratiquant fréquemment des échanges de savoirs et de plantes. Le climat et le cortège floristique des Alpes-de-Haute-Provence ne sont en effet pas les mêmes que ceux du Limousin ou des Pyrénées par exemple. De nombreux paysans-herboristes pratiquent du troc de végétaux, pour se procurer des plantes de régions plus humides, telles la reine des prés et la bruyère, en échange de thym, sarriette ou lavande. Les paysans-herboristes cultivent de petites productions en termes de surfaces et de variétés, composées en moyenne d'une vingtaine de plantes, constituées initialement le plus souvent de cueillettes de plantes sauvages. Animés par la volonté de préserver un milieu naturel privilégié, encore peu pollué, ils cultivent des plantes médicinales dans des conditions agroécologiques. L'agroécologie est « une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter au maximum le recours aux engrais de synthèse et aux produits phytosanitaires...) et à préserver les ressources naturelles (eau, énergie, éléments minéraux...). Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. » [voir: http://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagro-ecologie].

Ce travail est précaire, d'où leur pluriactivité pour la plupart, en dehors de la production et de la vente de plantes sèches : préparation et vente de cosmétiques, revente d'aromates

exotiques ou d'huiles essentielles, préparation et vente de produits alimentaires (sirop de lavande, gelée de fleurs), qui ont un fort attrait touristique, ou encore conseil en fleurs de Bach. Tel herboriste enquêté anime par exemple en outre un cours de taï-chi.

Les échanges internationaux de savoirs, lors des formations et des stages sur les plantes médicinales, favorisent des rencontres et contribuent au développement d'une vente élargie. Certains herboristes ont ainsi pu rencontrer des étudiants des États-Unis ou du Japon dans ce cadre et diversifier leurs contacts. Les paysans-herboristes adaptent leurs activités aux attentes et à la demande de la clientèle : « Ça se fait selon un modèle ou une tradition, mais il y a tout le temps de la réinterprétation, il y a toujours une part de créativité, il y a toujours quelque chose qui fait que ce qui semble immuable ne l'est pas en fait » [témoignage d'une paysanne-herboriste à La Palud-sur-Verdon].

Les paysans-herboristes commercialisent leurs produits en vente directe sur les marchés, dans les foires ou à la ferme, appréciant particulièrement ce type de vente. Quelques-uns passent par des revendeurs de produits régionaux (maisons de pays, pharmacies locales, ...).

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Français et latin

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

Aucun patrimoine bâti n'est lié en propre à la pratique des paysans-herboristes. De la production ou la cueillette à la vente, les étapes se font généralement à domicile ou dans un périmètre restreint dans le milieu naturel. Lors de l'enquête, aucune herboristerie d'officine n'a été recensée dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Toutefois, plusieurs pharmacies d'officine pratiquent la vente et le conseil sur des produits en lien avec l'herboristerie, la phytothérapie et l'aromathérapie. L'une d'entre elles, à Manosque, a conservé un comptoir en bois dans une partie de l'espace de clientèle réservé à ces produits. On y vend des tisanes, des compléments alimentaires, des huiles essentielles ou encore des gélules d'extraits de plantes. Cette disposition apporte une sensation d'authenticité liée à l'image historique de l'herboristerie d'officine.

Objets, outils, matériaux supports

Aucun matériel ou outil n'est spécifique à la pratique de l'herboristerie, d'autant que plusieurs activités s'identifient à cette dénomination. Néanmoins, quelques outils sont utilisés fréquemment par les paysans-herboristes. Il s'agit, pour les producteurs, du matériel agricole utilisé dans la culture des plantes. En outre, pour la cueillette, la faucille est bien souvent utilisée, accompagnée d'un panier ou d'un sac en tissu, servant à transporter les matériaux récoltés. Le séchoir est aussi employé pour obtenir un séchage optimal des plantes; ces séchoirs sont bien souvent de fabrication artisanale, composés d'un déshumidificateur placé dans une armoire, dont les étagères ont été remplacées par des claies de séchage [fig. 2, gauche]. Enfin, pour élargir leur gamme de produits en dehors de la plante sèche, certains possèdent un alambic [fig. 2, droite].



Fig. 2. Séchoir à claies (à gauche) et alambic (à droite). © Inès Gayral, 2018.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

Traditionnellement, les savoirs et savoir-faire de l'herboristerie populaire se transmettaient de génération en génération par transmission orale, essentiellement au sein du cercle familial [CD-Rom de l'association EPI, 2009].

Les ouvrages actuels, véhicules de savoirs érudits, sont venus compléter les savoirs populaires, initiant le public non expert à l'univers des plantes médicinales. À travers les connaissances livresques, beaucoup d'herboristes ont débuté leur apprentissage de la botanique et de l'herboristerie. Les manuels d'identification taxonomique, les livres de vulgarisation sur les emplois divers des plantes, les documents issus de la recherche en ethnobotanique et les ressources accessibles sur internet sont une source intarissable de savoirs sur l'herboristerie.

Parfois, l'apprentissage se poursuit et se consolide à travers des formations. Selon Carole Brousse, les connaissances acquises par les paysans-herboristes durant leur formation constituent deux registres de savoirs : « Tandis que les écoles d'herboristerie professent des connaissances d'ordre analytique, transmises dans le cadre d'enseignement de chimie, de physiologie et de pharmacognosie, les lectures et les stages fournissent des savoirs et des savoir-faire fondés sur l'empirisme et la pratique. » [Brousse, 2017, p. 335].

Néanmoins, l'apprentissage des plantes est considéré comme une auto-formation permanente et donc un développement personnel de ses connaissances et de ses compétences. Lectures et échanges avec d'autres paysans-herboristes et avec la clientèle participent continuellement de cet apprentissage. Il en résulte une certaine reconstitution des savoirs de transmission orale. Une fois installés, bon nombre de paysans-herboristes contribuent à la transmission de leurs connaissances en accueillant des stagiaires issus de différentes formations en herboristerie et en proposant des excursions de découverte des plantes médicinales au public lors de fêtes, foires et salons (fête du Parc du Verdon, fête de la Transhumance à Vinon-sur-Verdon, ...).

Ces activités relèvent aussi d'une « mise en patrimoine de leurs savoirs » [Brousse, 2017, p. 335]. « Des acteurs institutionnels contribuent également à la patrimonialisation des usages populaires du végétal, notamment dans le cadre des dispositifs visant à établir une liste du Patrimoine culturel immatériel (PCI). La conjugaison de ces différents processus patrimoniaux et l'hybridation de l'ethnobotanique et de l'herboristerie qu'elle révèle se cristallisent autour de la notion d'autonomie et semble faire émerger une communauté

épistémique consacrée à la production collective de connaissances relatives à l'autonomie thérapeutique » [Brousse, op. cit.].

II.2. Personnes/organisations impliquées

Pierre Lieutaghi, « passeur de savoir ». – Les praticiens de l'herboristerie, paysansherboristes ou pharmaciens, sont de grands lecteurs d'ouvrages spécialisés, qui constituent le socle de leurs connaissances et de leur pratique. Tous les praticiens enquêtés ont ainsi mentionné l'œuvre de l'ethnobotaniste Pierre Lieutaghi, qualifiée par certains de « bible de l'herboristerie » : « Pierre Lieutaghi, quand il écrit son Livre des bonnes herbes en 1966, puis lorsqu'il lance l'enquête sur la médecine populaire par les plantes (1979), se doute-t-il qu'il va contribuer à la construction d'un savoir sur le végétal en Haute-Provence dont on oubliera bientôt la source? Ses ouvrages, conférences, sorties botaniques et stages vulgarisent les savoirs populaires auprès d'un public d'amateurs. Autour de Pierre Lieutaghi, tout un réseau de passionnés se constitue alors, simples curieux ou néo-ruraux vivant de la cueillette de plantes sauvages. Ce qu'ils apprennent par ses livres, ils le diffusent à leur tour, l'enrichissent de leurs propres connaissances, le transforment. Les gens du pays, eux-mêmes, réapprennent certains usages, en intègrent de nouveaux. Ainsi, la boucle est bouclée. Du paysan au savant et réciproquement, les savoirs se transmettent, s'enrichissent, se renouvellent jour après jour. » [Danielle Musset, citée dans le CD-Rom de l'EPI, 2009].

Des CFPPA et des « écoles d'herboristerie » pour une double-formation. — Les personnes exerçant aujourd'hui le métier de paysan-herboriste ont des aptitudes dans deux domaines distincts, l'agriculture et l'utilisation des plantes médicinales. Cependant, selon Carole Brousse, « aucun cursus diplômant ne prépare à l'exercice de ce métier. Pour apprendre les aspects agricoles, de nombreuses personnes suivent un Brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole (BPREA) ou un Certificat de spécialisation, consacrés à la culture des plantes aromatiques et médicinales. Ces diplômes sont proposés par plusieurs CFPPA et notamment par les établissements de Nyons (Drôme), de Marmilhat (Puy-de-Dôme) et de Montmorot (Jura). De plus, des formations proposées par des associations — qui s'autoqualifient d'écoles d'herboristerie — délivrent des certificats, non reconnus par l'État, qui permettent d'obtenir des savoirs liés à l'utilisation de la pharmacopée végétale. » [Brousse, 2017, p. 335]. Les principales formations en la matière sont délivrées par les établissements suivants:

- cursus en 3 ans : Institut méditerranéen de documentation, d'enseignement et de recherche sur les plantes médicinales (IMDERPLAM) (Hérault) et École lyonnaise des plantes médicinales (ELPM) (Rhône) ;
- cursus en 2 ans : Association pour le renouveau de l'herboristerie (ARH) (Isère), École bretonne d'herboristerie (Finistère), École des plantes de Bailleul (Nord), École européenne d'herboristerie (Belgique) et École Plantasanté (Bas-Rhin) ;
- cursus en 1, 2 ou 3 ans : École des plantes de Paris (Paris) ;
- cursus en 8 mois : École française d'herboristerie (Ariège).

Le département des Alpes-de-Haute-Provence accueille le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Carmejane, à Digne-les-Bains, qui propose un certificat de spécialisation de plantes à parfum, aromatiques et médicinales à usage artisanal ou industriel, et l'Université européenne des saveurs et des senteurs, à Forcalquier, qui délivre une formation en *e-learning* sur les plantes aromatiques et leur transformation.

Le Musée de Salagon. — Le musée ethnologique de Salagon à Mane, sous tutelle du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, a mis en place dès les années 1980 des jardins ethnobotaniques : jardin de simples, jardin médiéval, jardin de senteurs, jardin des temps modernes, jardin du chêne blanc, comme une introduction aux paysages végétaux de la

Haute-Provence occidentale et le miroir des rencontres entre flore et société. Musée de France, il a aussi reçu en 1996 le label « Ethnopôle » du ministère de la Culture, sur la thématique des savoirs de la nature. Lancé en 2001, son séminaire annuel d'ethnobotanique du domaine européen a donné lieu à plusieurs publications. L'Ethnopôle propose aussi des formations en ethnobotanique en partenariat avec des universités et des centres de recherche. La programmation culturelle du musée propose des conférences et des sorties ethnobotaniques.

L'Université européenne des saveurs et des senteurs (UESSS) et l'Artemisia Muséum de Forcalquier. — Association composée d'organisations professionnelles agricoles, principalement dans le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, d'entreprises de production d'extraits de plantes, d'entreprises agroalimentaires et cosmétiques qui utilisent ce type d'extraits, l'UESS organise trois types d'activité:

- la formation : Master codirigé avec l'université d'Aix-Marseille dans le domaine de l'analyse sensorielle, certification nationale au métier de savonnier et formations professionnalisantes (réglementation en cosmétique, fabrication du savon liquide, etc.) ;
- la conception et le pilotage de projets de recherche et de développement avec des entreprises ou des filières, en particulier des laboratoires publics de recherche dans le domaine des plantes, de la chimie des plantes et de l'extraction de composés ;
- la communication auprès du public et la sensibilisation au goût et aux odeurs et à la filière des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), incarnées dans des ateliers sensoriels (parfumerie, aromathérapie, plantes) et dans la création d'un musée sur les PPAM de la montagne de Lure, l'Artemisia Muséum : « Artemisia permet à Forcalquier d'avoir une autre structure touristique, on espère aussi que ça va développer le tourisme sur la commune » [témoignage d'Olivier Bagarri, directeur de l'UESS]. Le muséum complète les activités de l'UESS, tels les ateliers d'herboristerie et de parfumerie [voir : http://www.hauteprovenceinfo.com/article-20987-artemisia-a-forcalquier-un-voyage-olfactif-et-culturel.html]. Le développement touristique soutient la transmission des savoirs vers un large public.

II.3. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, la population de la Haute-Provence connaît un net exode rural, effaçant progressivement les pratiques anciennes de soins et de prévention.

L'engouement actuel pour les plantes médicinales se porte sur de nouvelles formes médicamenteuses (gélules, teintures-mères, macérats glycérinés, nébulisas, etc.), d'où la disparition de la plante en nature. La phytothérapie contemporaine, pratiquée par des médecins de plus en plus nombreux, est diffusée par de nouveaux réseaux de santé alternatifs (magasins de diététique, coopératives de produits bios, paysans-herboristes, etc.) : « On voit ainsi se constituer, en Haute-Provence comme dans d'autres régions, une nouvelle médecine populaire par les plantes, qui dépend bien moins de la tradition orale que des apports de la phytothérapie et de l'aromathérapie contemporaines. » [CD-Rom de l'EPI, 2009].

Un engouement croissant pour la médecine par les plantes. — En Haute-Provence, comme ailleurs en France, un profond changement est sensible depuis les années 1950 dans la relation de la société avec les plantes. En effet, « les changements socio-économiques, la transformation des techniques et le recul accentué de la société rurale proprement dite ont des répercussions majeures sur les savoirs et les pratiques associés à la flore. De nouveaux savoirs et de nouvelles pratiques apparaissent, tandis que l'image même du végétal se transforme au regard des critères environnementaux et esthétiques de la société contemporaine » [CD-Rom de l'EPI, 2009].

Dans un pays où la population est en grande partie urbaine, l'herboristerie ne tient plus seulement une place thérapeutique, les amateurs et clients de produits à base de plantes

veulent renouer avec la nature : « Avec une tisane, ils amènent la nature chez eux (...) ; on se sent trop coupé de la nature ; avec l'herboristerie, on garde un lien » [témoignage d'une paysanne-herboriste de Castellane, 2018].

Avec l'engouement pour les plantes médicinales, les paysans-herboristes se sont en grande majorité adaptés à la demande. Ayant élargi leur gamme de produits à base de plantes, ils ont ouvert leur activité à l'aromathérapie (production d'huiles essentielles), à la cosmétique (fabrication d'huile de massage, baumes, hydrolats, etc.), aux plantes aromatiques (revente d'épices exotiques) ou encore à l'alimentaire (préparation de sirops, gelées, etc.). Les plantes médicinales sèches sous forme de tisane ne sont plus qu'une partie restreinte de la production et de la vente chez les paysans-herboristes enquêtés pour la présente fiche d'inventaire.

Mutation des activités anthropiques, évolution du cortège floristique. — Les changements socio-économiques et l'évolution des techniques agricoles s'accompagnent de la régression, voire de la disparition de nombreuses plantes utilisées auparavant par la population locale. Selon l'association EPI, au sujet du recul de l'activité pastorale: « Certaines espèces très inféodées aux sols azotés enrichis par les troupeaux peuvent disparaître en même temps que ces derniers. C'est le cas par exemple du marrube blanc en plusieurs localités. La "fermeture" des pelouses pâturées, lorsque la pression pastorale faiblit ou ne s'exerce plus, entraîne l'extinction progressive des plantes de lumière comme le thym et la sarriette. » [EPI, 2007-2014]. L'utilisation des désherbants fait disparaître en outre certaines plantes médicinales des terres cultivées. Lorsque la lavande fine est ainsi traitée avec certains intrants chimiques, le millepertuis ne pousse plus sur ces parcelles, bien qu'il s'agisse d'une plante bien connue des herboristes et des adeptes de médecine par les plantes depuis longtemps.

Nouveaux emplois de plantes connues. — L'herboristerie n'est pas figée et de nouvelles connaissances apparaissent avec les changements économiques et sociaux. Attraction touristique mondialement connue, la lavande est ainsi utilisée de nos jours en cuisine et en cosmétique (huile essentielle, par exemple). Les médecines naturelles et la phytothérapie ont aussi ouvert la voie à de nouvelles indications thérapeutiques, pas nécessairement en lien avec un réemploi des plantes sauvages en nature, à l'exemple du figuier : « Le figuier, dont la macération glycérinée de bourgeons est depuis peu un excellent remède digestif et antinauséeux, reste un remède pharmaceutique. » [CD-Rom de l'EPI, 2009]. L'aromathérapie représente actuellement le vecteur majoritaire, qui donne à la pharmacopée populaire de nouvelles préparations, comme des huiles essentielles de qualité, à base de thym, cyprès, genévrier commun, romarin ou lavande fine, présentées dans de nombreux ouvrages de vulgarisation. En conséquence, « c'est donc surtout à travers de nouvelles formes commercialisées en réponse à la demande nouvelle de la société que se fait le "retour" aux plantes médicinales locales. » [CD-Rom de l'EPI, 2009].

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

Un savoir thérapeutique étendu et organisé existait déjà il y a 3 à 4000 ans, selon les textes médicaux chinois, égyptiens et mésopotamiens qui nous sont parvenus. Ces savoirs, transmis ensuite par les médecines grecques, latines et arabes, constituent la base de la médecine occidentale actuelle. Dès la Renaissance, la connaissance des remèdes se précise grâce à l'appréciation nouvelle des textes anciens et l'accroissement des savoirs. Le savoir populaire européen, pourtant présent, est resté longtemps ignoré, contrairement au savoir « érudit », diffusé dans les campagnes par les recueils de recettes et les almanachs des colporteurs. À travers ces échanges, les deux types de savoirs se mélangent progressivement dans une association féconde [Lieutaghi et Garcin, *Les Simples entre nature et société*, 1986]. Le développement historique suivant est extrait de la thèse de Carole Brousse [*Ethnobotanique et herboristerie paysanne en France*, 2017].

L'herboristerie paysanne au XX^e siècle. — Jusqu'aux années 1970, l'herboristerie est dominée par la figure de l'herboriste certifié. La suppression du certificat d'herboriste, prévue par la loi nº 3890 du 11 septembre 1941, a permis aux herboristes diplômés avant cette date de continuer à exercer leur vie durant. Ne produisant pas eux-mêmes, pour la plupart, les plantes vendues, les herboristes certifiés se fournissent auprès de coopératives de cueilleurs et de cultivateurs, dont les activités évoluent parallèlement au déclin de l'herboristerie. La suppression du certificat d'herboriste est entérinée par la loi de 1941. Seul l'article 59 du titre VII est consacré à l'herboristerie; le texte porte plus globalement sur la profession de pharmacien et sur la définition du médicament. Il initie une profonde refonte du système pharmaceutique, dont le fonctionnement avait, dans la pratique, déjà beaucoup évolué. Pour l'historien des sciences Jean-Paul Gaudillière, la suppression du certificat d'herboriste doit d'ailleurs être considérée comme une concession accordée à la profession pharmaceutique. Profondément affectée par les perspectives pro-industrielles, modernistes et technocratiques de la loi de 1941, la profession devait pouvoir conserver une compétence artisanale en obtenant le monopole de la préparation et de la vente des plantes médicinales [Gaudillière, 2013, p. 66]. Les tentatives de suppression de la profession ont été si nombreuses aux XIXe et XX^e siècles que, pour Ida Bost : « La question n'est peut-être pas tant de savoir pourquoi les herboristes ont été supprimés en 1941 que de savoir pourquoi ils n'ont été supprimés qu'en 1941 » [Bost, 2016, p. 156]. Un autre élément d'explication est avancé par Laurent Rébillard pour rendre compte du déclin des herboristes : l'historien suggère que le développement de la Sécurité sociale aurait contribué à la disparition du métier. Selon lui, le système des ordonnances, qui devint obligatoire en 1945 pour permettre le remboursement des médicaments prescrits, se serait développé au détriment des herboristes. Même si ces derniers étaient habilités à exécuter des prescriptions médicales, nombre d'entre eux reprochaient aux ordonnances de ne contenir qu'un seul feuillet. Les herboristes avaient noté qu'en conséquence, les patients remettaient souvent leur ordonnance aux pharmaciens, qui se chargeaient alors de délivrer l'intégralité de la prescription [Rébillard, 2002, p. 103].

Le bouleversement de la loi de 1941 est confirmé à la Libération : l'ordonnance n° 45-1014 du 23 mai 1945, modifiant la loi de 1941, valide la suppression du certificat. L'industrialisation du secteur pharmaceutique et les transformations des pratiques de santé impliquées par ce processus ont contribué à l'évincement de l'herboriste. La suppression du certificat d'herboriste et le déclin programmé de l'activité s'inscrivent dans le contexte des Trente Glorieuses, propices à une culture modernisatrice, promettant une rationalité scientifique censée développer le bien-être. Cet imaginaire, non entièrement consensuel, a contribué à faire de la médecine végétale et de ses praticiens herboristes des icônes poussiéreuses, balayées par le rêve du progrès et de la modernisation.

Les cueilleurs de plantes médicinales. — Il existe peu d'informations sur les cueilleurs de plantes médicinales qui fournissaient les herboristeries d'officine. En Haute-Provence, sur la montagne de Lure, selon les sources d'archives, une partie de la population des villages situés au pied du massif se consacrait, à partir de 1540, à la cueillette puis à la vente itinérante des herbes cueillies sur la montagne [Lieutaghi, 1986, p. 43]. Mais, selon l'historienne Gisèle Roche-Galopini, les cueilleurs de plantes médicinales de la montagne de Lure n'étaient que des intermédiaires de la filière de l'herboristerie, des « marchands-droguistes » sans réelles connaissances sur les propriétés médicinales des plantes cueillies [Roche-Galopini, 1998, citée par Musset, 2012, p. 6]. L'histoire des marchands-droguistes de la montagne de Lure, qui commence au XVIe siècle, semble s'éteindre au XIXe siècle [Musset, 2012, p. 6]. Au début du XX^e siècle, la Grande Guerre conduit à l'arrêt des importations de plantes médicinales, mais alimente la demande. Les plantes sont utilisées pour élaborer de nombreuses préparations pharmaceutiques. Cette situation conduit le Gouvernement à créer, en avril 1918, un Comité interministériel des plantes médicinales et des plantes à essences, chargé de développer la production française et placé sous la présidence du pharmacien et savant colonial Émile Perrot [Bonnemain, 2008, p. 320]. Le comité propose notamment de relancer la production française en prenant appui sur l'empire colonial et en mettant les enfants scolarisés à contribution en leur faisant ramasser les plantes locales [Bost, 2016, p. 163].

Jusqu'en 1945, les cueillettes concernent un grand nombre de végétaux, surtout destinés à la consommation personnelle des familles. Elles fournissent également un revenu d'appoint aux paysans les plus pauvres. Après la seconde guerre mondiale, elles sont essentiellement commandées par le marché de l'industrie pharmaceutique et herboristique et planifiées en fonction des saisons. Les cueilleurs de plantes vendent leurs récoltes à des collecteurs, salariés par des entreprises grossistes en plantes. À partir de 1960, le déclin de l'herboristerie citadine, le développement des molécules de synthèse, les progrès de la mise en culture et l'augmentation des importations conduisent à la raréfaction des cueillettes de plantes médicinales. Désormais réduites à quelques plantes, telle la lavande sauvage, les cueillettes deviennent à la fois plus intensives et plus lucratives [Larrère et La Soudière, 1985, rééd. 2010].

Bien que les cueillettes de plantes médicinales, destinées à alimenter les herboristeries et pharmacies d'officine, diminuent très fortement à partir des années 1960, ce qui suggère une transformation des pratiques médicales des populations urbaines, les populations rurales continuent de cueillir les végétaux nécessaires à la constitution de leur pharmacie. Les enquêtes réalisées par Pierre Lieutaghi révèlent une persistance des pratiques de cueillette et d'automédication en Haute-Provence des années 1960 aux années 1980 [Lieutaghi, 2009, p. 21-26].

Les cultivateurs de plantes médicinales. — De 1903 à 1941, période où le certificat d'herboristerie était délivré, des coopératives de cultivateurs étaient installées dans toute la France : à Paris, Lyon, Marseille, Vaison-la-Romaine (Vaucluse), Milly-la-Forêt (Essonne), Chemillé (Maine-et-Loire), Decine (Isère), Dunkerque (Nord) et Sainte-Foy l'Argentière (Rhône). Ces grossistes permettaient à la plupart des officines de se fournir rapidement et facilement dans les secteurs alentours. Ces officines pouvaient se fournir directement auprès des producteurs. Ainsi, à Paris, les officines pouvaient se procurer directement leurs produits au marché de la rue de la Poterie, le long de la halle aux Draps [Bost, 2016, p. 106-107]. Aujourd'hui, la filière des PPAM est en nette croissance et « le département des Alpes-de-Haute-Provence fait partie des bassins de productions majeurs » [Brousse, 2017, p. 185].

III.2. Récits liés à la pratique et à la tradition

Chaque personne enquêtée, pharmacien ou paysan-herboriste, entretient une histoire propre avec l'herboristerie, mais partage beaucoup d'idéaux et de sentiments.

« Une profession entre deux mondes ». — Un témoin, rencontré durant l'enquête, travaillant en pharmacie d'officine, relate son amour des plantes et de la nature depuis son enfance. Elle vivait alors dans un village où s'est ouvert une pharmacie : « J'ai été sous le charme de l'atmosphère de cet endroit, de l'odeur qu'il y avait. Ça me représentait un peu le côté « apothicaire », qui avait déjà assez disparu. Il n'y avait pas de plante, mais l'odeur et le lieu me ramenait à des choses anciennes ». Cette image de la pharmacie guida son choix, lorsqu'elle décida d'exercer ce métier. Les huiles essentielles l'ont rapprochée de l'univers imaginé de l'apothicaire. Elle est consciente de la fragilité de sa pratique pharmaceutique, portée par des principes éloignés des normes pharmaceutiques en vigueur : « Les plantes que je prends parce qu'elles sont de super qualité [...], je devrais les contrôler au microscope, les aseptiser, avoir un matériel de folie comme dans les labos, [ce] qui, selon moi, ne respecte plus la plante. On va toujours vers le contrôle, le contrôle, le contrôle... Je fonctionne un petit peu entre deux mondes. Je pense que je n'aurais pas envie de faire ce métier, s'il n'y avait pas le côté naturel que je puisse conseiller aux gens. »

Liens filiatifs et sentimentaux — Les liens forts qui semblent unir les paysans-herboristes à leur métier ont des origines diverses. Pour certains, il est « une évidence », par la continuité filiative de la pratique, qu'ils ont toujours connue et souhaitent conserver et promouvoir : « Pour moi, c'est une évidence absolue, parce que je suis issue de la campagne, donc pour vous dire, c'est perpétuer quelque part la vie des ancêtres. [...] Mon papa était berger transhumant, donc dès la petite enfance, on avait déjà conscience de ce qu'on pouvait

utiliser pour cuisiner dans les plantes sauvages et ce qu'on pouvait utiliser pour « se soigner », entre guillemets. [...] Déjà, mes grands-parents et mon père récoltaient traditionnellement, comme ça se faisait dans le Haut-Verdon, la lavande sauvage. Tout le monde faisait ça l'été pour arrondir un peu les fins de mois, comme on dit. Puis ils vendaient à Grasse, par des colporteurs qui récupéraient la lavande sauvage. Mon père nous a toujours raconté ça, c'était quelque chose de courant. Puis après on récoltait le thym, le romarin, tout ce qu'on pouvait trouver de facile à récolter et bien d'autres choses. »

Pour les nouveaux paysans-herboristes engagés dans une reconversion, la démarche est fondée sur un sentiment fort pour la nature et les plantes et sur une forme de rejet des normes sociétales. L'engouement de la clientèle semble croissant pour les formations en herboristerie : « Les écoles qui proposent des formations courtes ou longues dans ce domaine sont bondées, parce que c'est des métiers qui font toujours rêver, qui parlent, qui donnent un sentiment de liberté, d'être maître de son destin et ça, c'est un moteur vachement fort ! Des fois, les gens ont des prises de conscience ; ils se disent ce n'est pas mon chemin, je vais changer de chemin et, du coup, il y a une forte affluence vers ce type de métier. En plus, c'est des métiers où, avec peu de moyens, on peut démarrer une activité. Il y a, de mon point de vue, aussi beaucoup de reconversion chez des personnes très diplômées, des ingénieurs agronomes et des pharmaciens. » [témoignage d'une paysanne-herboriste de La Palud-sur-Verdon, 2018].

« Une clientèle plutôt citadine, en mal de la faible qualité de vie qu'elle a dans la spirale infernale des villes et qui cherche des produits qui ont une valeur émotionnelle, quelque chose qui va les faire un peu vibrer, parce que, même si on peut aller en pharmacie pour acheter des huiles essentielles, mais bon, c'est Pranarôm et des tisanes..., c'est les grosses boîtes, qui font des plantes en vrac ; il n'y a pas de qualité, pas d'énergie dans ces choses-là. » [témoignage d'une paysanne-herboriste de La Palud-sur-Verdon, 2018].

Tous sont unanimes sur cette relation étroite avec la nature. Ces principes de « respect » et de préservation des milieux naturels se traduisent par une éthique, qui a fondé le syndicat SIMPLES, auquel adhèrent de nombreux paysans-herboristes des Alpes-de-Haute-Provence.

Précarité et rentabilité — Pour tous, le monde professionnel des plantes médicinales en dehors du champ pharmaceutique est précaire, mais passionnant. Une rentabilité minimale est souvent citée pour pouvoir continuer d'exercer : « C'est [le sirop de lavande], une mise en œuvre assez simple et il y a une bonne valeur ajoutée, parce que la plante sèche, au niveau rentabilité, c'est moyen. D'ailleurs, la plupart des gens qui font de la plante sèche ne font pas que ça. » [témoignage d'une paysanne-herboriste de Castellane]. « Pour les plantes sèches, finalement, je suis ok avec ça, ça me rapporte des sous, c'est bien ; mais, à la limite, je le fais surtout parce que j'aime ça. Je n'ai pas forcément l'idée de la rentabilité derrière. » [témoignage d'une paysanne-herboriste de Castellane]. La pluriactivité autour des plantes médicinales et du bien-être constitue l'une des solutions trouvées par les paysans-herboristes.

« Un rôle de garde-fou » — Enfin, les paysans-herboristes savent que la frontière est ténue entre la légalité et l'illégalité de leurs actes et de leurs discours. La sémantique revêt de l'importance, mais aussi une certaine forme d'absurdité : « Il ne faut pas dire qu'on va soigner quelque chose, c'est du bien-être. Il ne faut pas utiliser de termes médicaux. Je trouve ça aberrant, car c'est plus dangereux de ne pas conseiller sur les plantes qu'on vend, car il arrive que les gens pensent que ça ne leur fera peut-être pas du bien, mais ça ne leur fera pas de mal non plus, alors que les plantes, bien sûr peuvent aussi faire du mal, si elles ne sont pas bien dosées ou mal attribuées. On a presque un rôle de garde-fou, parce que toutes ces infos, les gens, ils les trouvent soit dans des livres, dans des journaux, dans des magazines. » [témoignage d'une paysanne-herboriste de Castellane].

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Menaces sur la viabilité

« Comme toute activité pratiquée au sein d'une économie de survie populaire avec un maillage profond du naturel, du culturel et du social, les connaissances et pratiques des simples subissent pleinement l'évolution moderne des sociétés, où seul le système dominant régit et impose ses règles du jeu. Pour cela, il dispose de tout un arsenal de réglementations, d'interdictions, de protections, de normes et d'alertes à la santé, à l'hygiène et au bonheur. » [Djelane et Beton, 2018, p. 11].

Pour de nombreux paysans-herboristes, l'un des risques les plus prégnants pour la viabilité des connaissances est la non-reconnaissance législative du métier de *paysan-herboriste*, « une épée de Damoclès au-dessus de la tête vis-à-vis de l'illégalité de certains de nos produits » [témoignage d'une paysanne-herboriste de Castellane]. En effet, le diplôme d'herboriste n'existant plus en France depuis 1941, les savoirs et les usages liés aux plantes sont réservés aux pharmaciens d'officine. Seules les 148 parties de plantes libérées peuvent être vendues par un herboriste sans le statut de pharmacien. Ils ne peuvent prodiguer conseils et indications à but thérapeutique, ce qui provoque parfois l'abandon de certains paysans-herboristes. Beaucoup souhaitent une reconnaissance de l'herboristerie en dehors du monopole pharmaceutique, qui conférerait des droits de recommandations thérapeutiques et de vente à l'égard des plantes médicinales (mélanges, etc.).

Certains acteurs soulèvent des craintes vis-à-vis d'un nouveau diplôme d'herboriste, ce terme ne s'appliquant plus au travail quotidien des paysans-herboristes, qui redoutent la renaissance d'un diplôme d'« herboriste de comptoir », qui engloberait seulement la vente des produits, en excluant toute la partie amont (culture, cueillette, préparation, etc.), déligitimant leurs pratiques et leur métier. « On ne veut pas que les producteurs ne puissent plus vendre leurs produits en vente directe en conseillant. On ne veut pas disparaître du paysage. » [témoignage d'une paysanne-herboriste de La Palud-sur-Verdon, 2018].

La complexité de la réglementation applicable pour des PPAM multi-usages constitue une autre difficulté et un frein pour les petits paysans-herboristes. La destination d'usage déclarée pour un même produit peut le faire basculer dans une case réglementaire ou une autre, avec des conséquences importantes sur le coût technique et financier de sa mise sur le marché. Ainsi, Thierry Thévenin donne l'exemple de l'huile essentielle de lavande : « Elle peut être soumise à la réglementation REACH sur les produits chimiques s'îl est indiqué sur l'emballage qu'elle sert de parfum d'ambiance. La même huile de lavande qui serait proposée pour soulager une rougeur ou une piqûre de moustique relève de la réglementation sur les cosmétiques. C'est à l'heure actuelle la réglementation sur les produits alimentaires qui est la plus accessible pour les petits opérateurs. De plus, c'est le seul choix qui pourra leur permettre de revendiquer le label bio pour leur huile essentielle de lavande, puisqu'un produit non-alimentaire ne peut pas être certifié bio » [Thévenin, op. cit., p. 119]. Depuis 2013, la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation européenne sur les cosmétiques impose une évaluation toxicologique qui n'est pas adaptée à la pratique des petits producteurs-herboristes : elle est très coûteuse du fait des petites quantités fabriquées.

Beaucoup de paysans-herboristes mettent en avant le côté précaire de la ressource. L'une d'entre eux souligne la concurrence entre cueilleurs, qui engendre un problème de disponibilité de la ressource : « Je pense que c'est un métier hyper fragile, vulnérable par rapport à la ressource, il y a de la concurrence entre cueilleurs. Ça crée parfois des problèmes de gestion de sites et de tensions. Du coup, il y en a qui se tournent vers la production. » [témoignage d'une paysanne-herboriste de La Palud-sur-Verdon, 2018]. Une forte pression peut exister sur certaines plantes sauvages, telle la gentiane.

Certaines pathologies ont enfin un effet sur la végétation proche des plantations malades. Des parcelles de lavande sauvage sont ainsi atteintes du dépérissement du lavandin. Pour les paysans-herboristes, il faut éduquer le public et les prescripteurs à cette problématique de la ressource et des alternatives écologiques, telles la mise en culture des espèces menacées ou

leur substitution par des espèces communes. Aucune documentation de vulgarisation spécifique n'a été publiée pour alerter objectivement et sensibiliser le consommateur sur l'état de disponibilité et de conservation des ressources médicinales sauvages au niveau mondial. Toutefois, selon Agnès Le Men, directrice du Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles (CNPMAI), « la principale menace sur la ressource sauvage ne vient pas des cueilleurs mais plutôt des changements climatiques ou encore de l'urbanisation croissante » [voir : http://www.senat.fr/compte-renducommissions/20180521/mi herboristerie.html].

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Face aux obstacles qui menacent la viabilité de l'herboristerie, de nombreuses démarches tentent de faire évoluer la situation.

Proposition de loi (2011). — Des propositions de régularisation législative sont avancées, telle la proposition de loi présentée par le sénateur Jean-Luc Fichet, en 2011, qui proposait de recréer un diplôme d'herboriste en conservant le monopole des pharmaciens sur la majorité des plantes commercialisables. Ce texte prévoyait un contrôle de la profession par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSAPPS), aujourd'hui l'ANSM, dont les experts sont parfois proches des laboratoires pharmaceutiques, exerçant pour ces recherche. d'évaluation structures missions de et de conseil http://www.leparisien.fr/environnement/entreprises/le-metier-d-herboriste-l-exceptionfrancaise-17-12-2015-5372141.php].

Mission d'information du Sénat (2018). — En septembre 2018, une mission d'information du Sénat sur le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales, des filières et métiers d'avenir a engagé un cycle d'audition d'une quarantaine de représentants de cette activité. Pour sa présidente, Corinne Imbert, sénatrice de Charente-Maritime : « La mission s'attachera à dresser un état des lieux de l'herboristerie et de la filière des plantes médicinales en France, en termes d'activité économique, de contribution à l'objectif de préservation de la biodiversité et de développement local des territoires ruraux ». Elle dresse également le bilan du cadre législatif et réglementaire applicable à la commercialisation et à la délivrance des plantes médicinales. Pour Joël Labbé, sénateur du Morbihan, rapporteur : « Cette nécessaire investigation permettra d'avancer vers une meilleure connaissance, voire reconnaissance de l'herboristerie et des métiers qui lui sont liés, en réponse à une forte attente sociétale ». Les conclusions des travaux de la mission ont été rendues en septembre 2018 [voir : http://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-727-notice.html], mettant en avant certaines grandes lignes autour de l'herboristerie contemporaine en France et des objectifs à venir :

- Obtenir l'inscription des connaissances et savoir-faire liés à la culture et à l'usage traditionnels des plantes médicinales sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.
- Soutenir les formations en ethnomédecine et ethnopharmacologie, notamment dans les facultés ultramarines et créer des jardins botaniques dans les écoles.
- Développer des formations agricoles spécialisées, encore insuffisantes, renforcer la visibilité de la filière et la structuration de ses acteurs, en accompagnant le regroupement en interprofession, les échanges et mutualisations entre producteurs, et de mieux prendre en compte ses spécificités : la prévalence de petites exploitations (plus de la moitié font moins de 5 ha) écarte de fait de petits producteurs de PPAM du bénéfice de certaines aides.
- Consolider les atouts de la filière, en fixant un objectif ambitieux de 50 % des surfaces cultivées en « bio » à l'horizon 2025, *via* un renforcement des aides à la conversion, et en valorisant les externalités positives de la filière par le renforcement des paiements pour services environnementaux.

- Créer un label Plantes de France pour valoriser une production française exemplaire, sous critères de qualité, tout en informant mieux le consommateur.
- Promouvoir, territoire par territoire, une stratégie de développement de la filière PPAM dans les outre-mer, axée sur des démarches innovantes d'agroécologie.
- Accompagner les initiatives des acteurs en faveur d'une cueillette durable et renforcer la recherche agronomique pour anticiper les effets du changement climatique sur la filière (sécheresse, maladies) ou, dans une démarche de diversification des cultures, participer à la réduction de la dépendance de l'agriculture à l'égard des produits phytosanitaires.
- Avoir une réglementation propre aux huiles essentielles et faciliter l'activité de vente directe des producteurs tout en garantissant la sécurité des consommateurs : il s'agit d'adapter les réglementations en matière cosmétique au caractère artisanal de l'activité, dans le cadre de bonnes pratiques de préparation, ou d'engager la réflexion sur la définition d'un statut unique aux productions artisanales à base de plantes.
- Réexaminer la liste des 148 plantes médicinales « libérées » du monopole pharmaceutique, pour y intégrer des plantes des outre-mer ou des plantes ne présentant pas de risque d'emploi, en étudiant la possibilité de la compléter de leurs usages traditionnels reconnus et validés concernant « les petits maux du quotidien ».
- Établir, au niveau européen, un cadre d'évaluation graduée des allégations de santé concernant les plantes utilisées comme denrées ou compléments alimentaires, fondé sur la reconnaissance de leur usage traditionnel tout en intégrant les avancées des connaissances scientifiques.
- Lever des obstacles réglementaires pesant sur le développement des médicaments et soins vétérinaires, alors que des expérimentations prometteuses se mettent en place, ou sur l'émergence d'une filière française de production de chanvre à usage thérapeutique compétitive sur le marché mondial (indépendamment de la réglementation actuelle ou future sur l'usage thérapeutique du cannabis en France).
- Consolider ces formations en les déclinant pour les professionnels des outre-mer sur la pharmacopée locale et de sensibiliser les médecins à l'intérêt du recours complémentaire aux plantes et aux risques liés à leur emploi. Le potentiel des plantes en santé animale justifie également de renforcer la formation des vétérinaires et des éleveurs.
- Soutenir la recherche pour revisiter les usages traditionnels des plantes par les avancées de la science, à l'instar des travaux conduits par le réseau Tramil sur la pharmacopée caribéenne. Pour cela, il est proposé la création d'un institut de recherche spécialisé en phytoaromathérapie.

Enfin, la mission d'information du Sénat sur le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales de 2018 a proposé la poursuite de la concertation avec l'ensemble des acteurs pour envisager les conditions d'une reconnaissance éventuelle de métiers d'herboristes, les contours des formations adaptées et les évolutions législatives correspondantes.

Malette cosmétique du syndicat SIMPLES (2016). — En raison de la complexité et du coût élevé de l'application de certaines réglementations, le syndicat des SIMPLES a élaboré, avec un financement de France Agri Mer, une « mallette cosmétique ». Les membres de la commission Cosmétique ont travaillé bénévolement avec deux toxicologues pendant plus de trois ans pour recueillir des données auprès des producteurs afin de mettre au point des formules de fabrication communes et des modes opératoires respectant les bonnes pratiques de fabrication SIMPLES. Ces formules concernent les produits les plus couramment fabriqués, les macérats huileux et les baumes, pour 10 plantes (arnica, calendula, camomille romaine, consoude, hélichryse, lavande, millepertuis, pâquerette, plantain, rose). Tous ces documents ont été regroupés dans une « mallette cosmétique » et mis à disposition des adhérents du syndicat.

Les actions des associations en herboristerie. — Le Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles (CNPMAI) élabore des programmes de mise en culture de plantes sauvages pour aider les producteurs à se diversifier, tel le programme collaboratif sur l'arnica, cofinancé par la Région Auvergne Rhône-Alpes [voir: http://www.senat.fr/commission/missions/herboristerie et plantes medicinales.html].

L'Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages (AFPCPS) a pour but de fédérer les professionnels de la cueillette autour de leurs intérêts communs et de mettre en place une cueillette respectueuse de la ressource, des milieux et des hommes La « Charte de bonnes pratiques de cueillette » envisagée est fondée sur l'étude menée en 2013 avec le soutien financier du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de FranceAgriMer, ainsi que sur les travaux de recherche de l'UNIL, un état des lieux bibliographiques sur la gestion des ressources naturelles et une enquête menée auprès de différents acteurs et institutions ; elle précise les éléments de contexte concernant la cueillette professionnelle des ressources végétales spontanées en France métropolitaine et propose une synthèse des recommandations en matière de « bonnes pratiques » de cueillette [voir : http://www.cueillettes-pro.org/L-etude-Charte.html].

Actions de valorisation à signaler

Chaque année, des événements nationaux sont organisés les acteurs de l'herboristerie, ainsi le 6° congrès de l'Herboristerie (Bayonne, Pyrénées-Atlantiques, 21-22 avril 2018), organisé par l'Association pour le renouveau de l'herboristerie, le 22° marché de l'Herboriste (Milly-la-Forêt, Essonne, 2-3 juin 2018), ou la 11° édition de la Fête des Simples, prévu à Cornimont (Vosges) les 28-29 septembre 2019.

Modes de reconnaissance publique

Les adhérents du syndicat SIMPLES ont la possibilité d'apposer le logotype « SIMPLES » sur leurs produits manufacturés. Non reconnu légalement, il est toutefois un indicateur de qualité pertinent pour les connaisseurs et adeptes de produits à base de plantes.

IV.3. Documentation à l'appui

Inventaires réalisés liés à la pratique

· Phonothèque du Musée de Salagon

Depuis les années 1980, les enquêtes ethnobotaniques menées dans les Alpes-de-Haute-Provence ont été enregistrées. Elles sont conservées dans la phonothèque du Musée de Salagon, administrée par l'association Alpes de Lumière à partir de 1981, puis par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence depuis 2000, et à la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme (MMSH), à Aix-en-Provence. Le *corpus* des enquêtes ethnobotaniques comprend plusieurs fonds, tels « La pharmacopée populaire de Haute-Provence » (association Études populaires et initiatives, 1981-1984), « Les nouveaux habitants de Haute-Provence et leurs rapports à la nature » (Magali Amir, 1996), « L'inventaire des plantes utiles de la Vallée de la Stura » (Musée de Salagon, 2004), ainsi que diverses recherches sur la relation hommes/plantes.

Voir en ligne: https://phonotheque.hypotheses.org/alpes-de-haute-provence

• Inventaire national du patrimoine culturel immatériel

Djelane Yakina (Mohamed) et Beton (François Élisien), *Les savoir-faire et la pratique des simples à la Réunion*, fiche d'inventaire n° 2018_67717_INV_PCI_FRANCE_00403, 28 juin 2018.

Voir en ligne: http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national/Inventaire-national/Fiches-de-l-Inventaire-national-du-PCI/Savoir-faire-de-l-artisanat-traditionnel

Bibliographie sommaire

- Association Études populaires et initiatives (EPI), Les Simples entre nature et société : histoire naturelle et thérapeutique, traditionnelle et actuelle, des plantes médicinales françaises, Forcalquier, EPI, 1983.
- —, Des gens et des plantes en Haute-Provence, cédérom, Forcalquier, EPI, 2009.
- Bost (Ida), *Herbaria*. « Ethnologie des herboristes en France, de l'instauration du certificat en 1803 à aujourd'hui », thèse de doctorat en anthropologie, dir. Laëtitia Altani-Duault, Faculté de Nanterre, 2016.
- Brousse (Carole), « Ethnobotanique et herboristerie paysanne en France. Anthropologie de la relation des hommes au végétal médicinal (seconde moitié du XXe siècle-première moitié du XXIe siècle) », Diss. École doctorale Espaces Cultures Sociétés (ED 355), dir. Feschet (Valérie), Université d'Aix-Marseille, 2017.
- Collectif, Pays de Haute-Provence, Forcalquier, ADRI/Association Alpes de Lumière, 1999.
- Gaudillière (Jean-Paul), « Professional and Industrial Drug Regulation in France and Germany: The Trajectories of Plant Extracts », dans *Ways of regulating drugs in the 19th and 20th centuries*, dir. Jean-Paul Gaudillière et Volker Hessel, Houndmills, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2013, p. 66-96.
- Larrère (Raphaël) et La Soudière (Martin de), Cueillir la montagne : plantes, fleurs, champignons en Gévaudan, Auvergne et Limousin, Lyon, La Manufacture, 1985, rééd. 2010.
- —, Les Cueillettes de confiance, Forcalquier, Association Alpes de Lumière/Parc naturel régional du Luberon, 1998.
- Lieutaghi (Pierre), *L'Herbe qui renouvelle* : un aspect de la médecine traditionnelle en Haute-Provence, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme (coll. « Ethnologie de la France »), 1986.
- —, Jardin des savoirs, jardin d'histoire, Forcalquier, Association Alpes de Lumière, 1992.
- —, La Plante compagne. Pratique et imaginaire de la flore sauvage en Europe occidentale, Arles, Actes Sud, 1998.
- —, Badasson & C^{ie} : tradition médicinale et autres usages des plantes en Haute Provence, Arles, Actes Sud, 2009.
- – et Garcin (Gilles), Les Simples, entre nature et société, Forcalquier, EPI, 1986.
- Musée-Conservatoire du Patrimoine ethnologique de la Haute-Provence, *Les nouveaux habitants et leur rapport à la nature. Un exemple : les pratiques de cueillette et de ramassage*, Forcalquier, Ministère de la Culture/Alpes de Lumière, 1999.
- Musset (Danielle), « La montagne de Lure, de l'épopée des marchands droguistes aux réalités des savoirs traditionnels paysans », dans *Plantes de montagne, regards et débats sur un patrimoine,* dir. Marlène Albert-Llorca, Raphaële Garreta et Jean-Paul Métailié, Paris, 2012 [en ligne : Symposcience.org, rubrique « Colloques en ligne »].
- Rébillard (Laurent), « L'Herboristerie en France : genèse d'un métier, disparition d'une profession », mémoire de Master II Pratique de l'interdisciplinarité dans les sciences sociales, dir. Ilana Lowy et Jean-Paul Gaudillère, ENS/EHESS, 2002.
- Rohan-Csermak (Paola de), « Herboriste, métier d'avenir encore illégal en France », We Demain, 31 mai 2018 [en ligne sur le site de Joël Labbé, sénateur du Morbihan :

http://www.joellabbe.fr/herboriste-metier-davenir-encore-illegal-en-france/, consulté le 20/09/2018]

- Sénat, République française, Note de synthèse. Les plantes médicinales et l'herboristerie : à la croisée des savoirs ancestraux et d'enjeux d'avenir. Mission d'information sur le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales : une filière et des métiers d'avenir, DLC-147(2017-2018), 26 septembre 2018.
- Thévenin (Thierry), *Plaidoyer pour l'herboristerie. Comprendre et défendre les plantes médicinales*, Arles, Actes Sud, 2013.

Filmographie sommaire

- Anaïs s'en va en guerre, réal. Marion Gervais, prod. Éditions Montparnasse, 2015, 46 min.
- *Développement de l'herboristerie*, réal. Sénat vidéo–MI, 2018, 3 min [en ligne : http://videos.senat.fr/commission.HERB, consulté le 28/09/2018]
- Des simples et des mélanges, l'herboristerie sous certificat, 2º épisode de la série « Histoire des remèdes et des médicaments » (4 épisodes), réal. La Fabrique de l'Histoire, prod. France culture, 2017, 52 min [en ligne: https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/histoire-des-remedes-et-des-medicaments-24-des-simples-et-des, consulté le 20/09/2018]

Sitographie sommaire

· Alpes de Lumière

http://www.alpes-de-lumiere.org/fre/index.html [site consulté le 20/09/2018]

- Artemisia Muséum (plantes à parfum, aromatiques et médicinales de Haute-Provence) https://artemisia-museum.fr/ [site consulté le 20/09/2018]
- Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages http://www.cueillettes-pro.org/ [site consulté le 20/09/2018]
- CFPPA Nyons

https://www.cfppa-nyons.fr/presentation-du-cfppa.html [site consulté le 20/09/2018]

• Fédération française des écoles d'herboristerie

http://www.ffeh.fr/ecoles-francaises-herboristerie.php [site consulté le 20/09/2018]

• **Herbes de Vie** (site de Thierry Thévenin, paysan-herboriste)

https://www.herbesdevie.com/herbesdevie/web/ [site consulté le 20/09/2018]

• Institut français d'herboristerie

http://www.institut-français-herboristerie.fr/arh/ [site consulté le 20/09/2018]

- Syndicat inter-massifs pour la production et l'économie des simples http://www.syndicat-simples.org/fr/ [site consulté le 20/09/2018]
- · Verdon Roses et Arômes

https://www.verdon-rosesetaromes.com/index.html [site consulté le 20/09/2018]

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeurs(s) de la fiche

- Anonyme, pharmacien(ne) dans les Alpes-de-Haute-Provence
- BAGARRI (Olivier), directeur de l'Université européenne des saveurs et des senteurs de Forcalquier
- BLANC-GALLEANO (Christine), paysanne-herboriste à Castellane
- BOYER (Evelyne), paysanne-herboriste à La Palud-sur-Verdon
- CHABER (Laurence), ethnobotaniste et anciennement paysanne-herboriste à Saint-Étienne-les-Orgues
- LATIL (Catherine), paysanne-herboriste à Pontevès
- LE DEZ (Gwenaëlle), tisanière à Reillane

V.2. Soutiens et consentements reçus

L'enregistrement des entretiens et l'utilisation des archives sonores ainsi collectées ont été soumis à la signature de l'ensemble des personnes interrogées.

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

GAYRAL (Inès), enquêtrice en ethnologie, ines.gayral@edu.mnhn.fr

BROUSSE (Carole), ethnologue, Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC), CNRS-Aix Marseille Université

VI.2. Enquêteur(s), chercheur(s) ou membre(s) du comité scientifique associé

Un comité scientifique a été instauré pour le choix de la fiche, le suivi de sa réalisation et sa validation :

- BAIN (Élise), ethnologue, coordinatrice du séminaire d'ethnobotanique de Salagon
- CHABERT (Antonin), responsable de l'unité scientifique et membre du conseil scientifique du musée de Salagon
- FOURNIER (Laurent-Sébastien), maître de conférences en ethnologie, Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC), CNRS-Aix Marseille Université
- ISNART (Cyril), ethnologue, chargé de recherches au CNRS, Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC), CNRS-Aix Marseille Université
- LIEUTAGHI (Pierre), ethnobotaniste, écrivain, membre du conseil scientifique du musée de Salagon, attaché au Muséum national d'histoire naturelle
- MAYER (Pauline), ethnologue

Le comité a été réuni à trois reprises, en janvier, juin et septembre 2018, sous la coordination de l'Ethnopôle du musée de Salagon. L'appel à projets 2018 du ministère de la Culture (direction générale des Patrimoines) pour l'enrichissement de l'Inventaire national du PCI a permis de soutenir le recrutement d'un chercheur vacataire.

Lieu(x) et date/période de l'enquête

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les enquêtes se sont déroulées à Castellane, Forcalquier, La Palud-sur-Verdon, Mane et Saint-Étienne-les-Orgues (Alpes-de-Haute-Provence) de février à juillet 2018.

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

12 décembre 2018

Année d'inclusion à l'inventaire

2018

Nº de la fiche

2018_67717_INV_PCI_FRANCE_00417

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvk2m4</uri>